



République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 04 septembre 2025 à 18 heures

Date de Convocation 28 août 2025

<b>Membres en exercice : 35</b>	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 04 septembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents :</b> Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Jean WILKIN,</p> <p><b>Représentés :</b> Emmanuel ADELY pouvoir à Christian ALBARIC, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Bernard RIEU pouvoir à René JEANJEAN,</p> <p><b>Excusés :</b> Emmanuel ADELY, Sébastien MOREAU, Bernard RIEU</p> <p><b>Absents :</b> Michel COMMANDRE</p> <p><b>Présents non votants :</b></p>
<b>Présents : 31</b>	
<b>Votants : 34</b>	
<b>Pour : 34</b>	
<b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	

Secrétaire de séance : Monsieur Serge GRASSET

**DELIB-2025-091 - DEMANDE DE SUBVENTIONS À L'AGENCE DE L'EAU POUR LES TRAVAUX PLACE PAUL COMTE**

**Le Conseil communautaire,**

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°2024\_044 en date du 7 mars 2024 autorisant le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement collectif à Paul Comte, rue de la Chicane et Avenue Jean Monestier à Florac-Trois-Rivières ;

**VU** la décision du Président n°2024\_005 en date du 4 juin 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet GAXIEU pour un montant de 24.675€ HT ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°2025\_062 en date du 3 avril 2025 autorisant le lancement de la consultation des marchés de travaux pour les travaux d'assainissement collectif à Paul Comte, rue de la Chicane et Avenue Jean Monestier à Florac-Trois-Rivières ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°2025\_090 en date du 4 septembre 2025 attribuant les marchés de travaux à l'entreprise AB Travaux Services pour un montant global de 546.976,97€HT ;

**CONSIDÉRANT** le coût global de l'opération qui s'élève à 690.000€ HT et détaillé ci-dessous :

	Montant HT
Travaux Lot 1 Canalisations (368.892,80€ - 2.410€)	366 482.80
Travaux Lot 2 Poste Refoulement	178 084.17
Travaux Révision de prix (5%)	27 228.35
Travaux - Imprévus (9.8%)	53 204.68
<b>Sous Total Travaux</b>	<b>625 000.00</b>
Maîtrise Œuvre - GAXIEU	34 384.30
Levé topographique - GAXIEU / GEOTOPO	2 200.00
Détection des réseaux - GAXIEU / GEOTOPO	2 750.00
Diagnostic des branchements particuliers - GAXIEU	4 845.00
Modélisation du réseau - OTEIS	3 000.00
Etudes géotechniques - SIC INFRA63	3 520.00
Diagnostic Amiante - VRD TECH	1 560.00
Essais de réception réseaux - MP3D	3 630.00
Mission SPS - SPS LOZERE	1 450.00
Frais Publicité	2 000.00
Frais annexes - Imprévus 10%	5 660.70
<b>Sous Total Frais annexes</b>	<b>65 000.00</b>
<b>Total</b>	<b>690 000.00</b>

**CONSIDÉRANT** l'arrêté attributif préfectoral n°2020-261-008 du 17 septembre 2020 attribuant une subvention de 327.636€ sur une dépense subventionnable de 1.139.550€ HT, soit un taux de subvention de 28,76%, pour la réalisation des travaux sur le réseau d'eaux usées de Bédouès-Cocurès et Florac-Trois-Rivières, dans le cadre des préconisations du Schéma Directeur d'Assainissement élaboré en 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux sont identifiés comme prioritaires pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne et qu'ils s'inscrivent dans les axes du 12<sup>ème</sup> programme 2025-2030, avec un taux de financement pouvant atteindre 70% ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de travaux sur les réseaux d'eaux usées, la mise en conformité des branchements privés doit impérativement être réalisée et qu'elle concerne 3 branchements sur l'avenue Jean Monestier, pour un montant global de 2.410€ prévu dans le lot 1, et que les travaux vont être réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique ;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux peuvent être financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne au taux de 50% ;

**CONSIDÉRANT** les plans de financement ci-dessous :

<b>RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	
<b>Coût de l'opération en € HT :</b>	<b>690 000.00</b>
AEAG - 51,24% - Passage commission du 14/10/25	353 556.00
DETR - 28,76% - Acquis	198 444.00
Autofinancement - 20%	138 000.00

<b>MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS PRIVÉS</b>	
Travaux (Lot 1 - Partie 2)	2 410.00
AEAG - 50%	1 205.00
Financement par les propriétaires - 50%	1 205.00

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**VALIDE** le coût global de l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de Florac-Trois-Rivières : Rue Paul Comte, de la Chicane et Avenue Jean Monestier pour 690.000€ HT ;

**VALIDE** le coût global de l'opération de mise en conformité de 3 branchements privés sur l'avenue Jean Monestier pour 2.410€ HT ;

**SOLLICITE** une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, d'un montant de 353.556,00€, soit 51,24% du coût de de l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de Florac-Trois-Rivières : Rue Paul Comte, de la Chicane et Avenue Jean Monestier pour 690.000€ HT ;

**SOLLICITE** une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, d'un montant de 1.205,00€, soit 50% du coût global de l'opération de mise en conformité de 3 branchements privés sur l'avenue Jean Monestier pour 2.410€ HT

**MANDATE** Monsieur le Président pour établir les conventions avec les 3 particuliers pour la prise en charge financière des 50% restant à leur charge ;

**MANDATE** Monsieur le Président pour déposer les dossiers de demande de subvention relatifs à cette opération ;

**DIT** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget primitif 2025 du budget annexe DSP.

**Le Président,**  
Henri COUDERC



**Le secrétaire de séance,**  
Serge GRASSET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).